

2019_CT2_075

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Adoption de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2019 du Territoire du Pays d'Aix

Le 21 mars 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 15 mars 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – HOUÉIX Roger – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROLANDO Christian – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – BACHI Abbassia donne pouvoir à MALAUZAT Irène – CESARI Martine donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CORNO Jean-François donne pouvoir à BOUDON Jacques – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – FILIPPI Claude donne pouvoir à BARRET Guy – GOUIRAND Daniel donne pouvoir à HOUÉIX Roger – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à LHEN Hélène – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à MANCEL Joël – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LEGIER Michel donne pouvoir à RAMOND Bernard – MAILLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PELLENC Roger donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PIZOT Roger donne pouvoir à GERARD Jacky – SLISSA Monique donne pouvoir à BUCCI Dominique

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – AMIEL Michel – BENKACI Moussa – BOYER Raoul – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LAFON Henri – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TERME Françoise – YDÉ Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Finances**

■ Séance du 21 mars 2019

02_1_01

■ **Budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille Provence - Adoption de la
Décision Modificative n°1 de l'exercice 2019 du Territoire du Pays d'Aix**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Finances et Administration Générale

■ Séance du 28 Février 2019

9902

■ Budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille Provence - Adoption de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2019 du Territoire du Pays d'Aix

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole doit se prononcer sur les décisions modificatives des budgets annexes du Territoire du Pays d'Aix pour l'exercice 2019. Ces budgets annexes sont établis :

- selon la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour les budgets annexes « Traitement des déchets » et « Opérations d'aménagements » ;
- selon la nomenclature budgétaire et comptable M4 pour les budgets annexes « Eau », « Assainissement », « Service public d'assainissement non collectif »

Ils sont votés par nature avec présentation fonctionnelle.

Sont présentés ci-après les équilibres de la Décision Modificative de ces budgets annexes. Un rapport de présentation est joint en annexe à la présente délibération ainsi que les maquettes budgétaires.

Equilibre de la décision modificative n°1 de 2019 du budget annexe « Traitement des déchets » :

Section de Fonctionnement (dépenses et recettes)	non mouvementée
Section d'Investissement (dépenses et recettes)	280 000 euros

Equilibre de la décision modificative n°1 de 2019 du budget annexe «Eau D.S.P» :

Section de Fonctionnement (dépenses et recettes)	77 460.34 euros
Section d'Investissement (dépenses et recettes)	0 euros

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_075-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

Equilibre de la décision modificative n°1 de 2019 du budget annexe « Assainissement D.S.P » :

Section de Fonctionnement (dépenses et recettes)	77 460.35 euros
Section d'Investissement (dépenses et recettes)	0 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Où le rapport ci-dessus,**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,****Délibère****Article unique :**

Est approuvée la Décision modificative n°1 2019 des budgets annexes du Territoire du Pays d'Aix, par nature avec présentation fonctionnelle, tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Budget et Finances

Didier KHELFA

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_075-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

Budget annexe "Traitement des déchets" DM1 2019

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement	280 000,00	Emprunt	280 000,00
Total dépenses	280 000,00	Total recettes avant emprunt	280 000,00

Budget annexe "Eau D.S.P" DM1 2019

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Virement à la section d'investissement (023)	77 460,34	Produits exceptionnels (77)	77 460,34
Total Dépenses	77 460,34	Total Recettes	77 460,34

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		Virement de la section de Fonctionnement (021)	77 460,34
		Réserves (1068)	802 295,69
		Emprunt (16)	-879
			756,03
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20190321-2019_CT2_075-DE
 Date de télétransmission : 03/04/2019
 Date de réception préfecture : 03/04/2019

Budget annexe "Assainissement D.S.P" DM1 2019

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Virement à la section d'investissement (023)	77 460,35	Produits exceptionnels (77)	77 460,35
Total Dépenses	77 460,35	Total Recettes	77 460,35

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		Virement de la section de Fonctionnement (021)	77 460,35
		Réserves (1068)	764 404,09
		Emprunt (16)	-841 864,44
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20190321-2019_CT2_075-DE
 Date de télétransmission : 03/04/2019
 Date de réception préfecture : 03/04/2019

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Adoption de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2019 du Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	64
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	64
Majorité absolue	33
Pour	64
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 27 MARS 2019

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_075-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019